

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 533**22 mai 2004****SOMMAIRE**

Altex S.A.H., Luxembourg	25580	European Fashion Group S.A.H., Luxembourg . . .	25581
Angel S.A., Luxembourg	25566	Eves S.A.H., Luxembourg	25579
Ariaco Investment S.A., Luxembourg	25573	Expertise Investment S.A., Luxembourg	25576
Arona Invest S.A., Luxembourg	25584	Fibe S.A., Luxembourg	25579
Auguri Holding S.A., Luxembourg	25581	Fidulor S.A.H., Luxembourg	25570
Barlux S.A.H., Luxembourg	25558	Financière Participations S.A., Luxembourg	25566
BFM Co Limited, S.à r.l., Luxembourg	25549	Findel Invest S.A. Holding, Strassen	25571
Bluedoor Holding S.A., Luxembourg	25576	Fininsteel S.A.H., Luxembourg	25567
Bluestone Holdings S.A., Luxembourg	25581	Flobana Co Limited, S.à r.l., Luxembourg	25562
Bonneair S.A., Luxembourg	25572	Gay Time Ltd S.A., Luxembourg	25575
Brauner & Richards Holding S.A., Luxembourg . . .	25576	Hermina Holding S.A., Strassen	25580
Broad Development S.A., Luxembourg	25583	IFIEB S.A., Luxembourg	25538
Cantonia Financière S.A., Luxembourg	25582	IGEFI (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25544
Capet S.A.H., Luxembourg	25565	Index Luxembourg S.A. Holding, Luxembourg . . .	25551
Capital Développement Europe S.A., Luxembourg	25573	Index Luxembourg S.A. Holding, Luxembourg . . .	25552
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Luxembourg	25577	Intermail, S.à r.l., Luxembourg	25547
Carlitt Finance S.A., Luxembourg	25582	Invest-India S.A.H., Luxembourg	25575
Catama S.A.H., Luxembourg	25579	ITFI S.A., Luxembourg	25538
Cebtfin Holding S.A., Luxembourg	25553	Itéma S.A.H., Luxembourg	25569
Cebtfin Holding S.A., Luxembourg	25554	Jura Holding S.A., Luxembourg	25552
Cemo Finance S.A.H., Luxembourg	25577	Kitwe S.A., Luxembourg	25548
Cie Générale de Stratégies et d'Investissements S.A., Luxembourg	25567	Lambig Holding S.A., Luxembourg	25574
Codavy S.A., Luxembourg	25569	Lens S.A., Luxembourg	25539
Copols Holding S.A., Luxembourg	25568	Locaboat Management Services S.A., Luxembourg	25554
Cosafin S.A., Luxembourg	25570	Lokrine Holding S.A., Luxembourg	25584
Davis S.A.H., Luxembourg	25565	Long Island International S.A.H., Luxembourg . . .	25552
De Lage Landen Leasing S.A., Zaventem	25545	Luxair Finance, S.à r.l., Luxembourg	25555
Diajewel S.A., Luxembourg	25559	Luxfer-Industriehallenbau S.A., Luxembourg	25583
Dierickx, Leys, Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	25562	Martur Finance S.A., Luxembourg	25568
Dierickx, Leys, Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	25562	MBE Events S.A., Luxembourg	25545
Elco S.A., Luxembourg	25542	MBE Events S.A., Luxembourg	25546
Electrofina S.A.H., Luxembourg	25568	MBE S.A., Luxembourg	25550
EUFICO, European Financial Company S.A., Luxembourg	25571	MBE S.A., Luxembourg	25551
Euro-Canadian Company for Technological Development S.A.H., Luxembourg	25571	MDNS S.A., Luxembourg	25575
Euronav Luxembourg S.A., Luxembourg	25560	MGP Technologies, S.à r.l., Luxembourg	25552
		Naxos International Holding S.A., Luxembourg . . .	25538
		NR Participation S.A.H., Luxembourg	25581
		Pareco International Holding S.A., Luxembourg . . .	25572
		Parfums & Co S.A., Luxembourg	25570

Pas-Yves International S.A., Luxembourg	25577	Société Financière d'Octobre S.A.H., Luxembourg	25567
Posal S.A., Luxembourg	25574	Société Maria-Rheinsheim S.A., Luxembourg	25564
Prime Invest I S.A.H., Luxembourg	25580	Soforest S.A.H., Luxembourg	25541
Prispa Holding S.A., Luxembourg	25580	Sogin S.A., Luxembourg	25579
Procimbria Finance Luxembourg S.A.H., Luxembourg	25582	South Western Asset Management, S.à r.l., Luxembourg	25541
Queensdale Holding S.A., Luxembourg	25566	Steel Invest S.A., Luxembourg	25577
Resultex S.A.H., Luxembourg	25566	Stratos, S.à r.l., Luxembourg	25564
Reumert Holding S.A., Luxembourg	25574	Telsi S.A., Luxembourg	25573
Rofa S.A., Luxembourg	25575	Terracota International Trade & Finance S.A.H., Strassen	25565
Rosenberg S.A., Luxembourg	25582	Thacha S.A.H., Luxembourg	25578
Saint Aubin Développement S.A., Luxembourg	25573	Traveling Holding S.A., Luxembourg	25583
SCAC International S.A.H., Luxembourg	25565	Ulrika S.A.H., Luxembourg	25569
SEO, Société Electrique de l'Our S.A., Luxembourg	25572	UNIBANCO, União de Bancos Brasileiros (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25541
Separim S.A., Luxembourg	25584	Universal Invest, Sicav, Luxembourg	25578
Sequoia Holding S.A., Luxembourg	25578	Vanemo S.A., Luxembourg	25571
Small Cap Investment Holding S.A., Luxembourg	25569		
Smogon S.A., Luxembourg	25554		
So.Pa.F. Invest S.A., Luxembourg	25558		

NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 34.288.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

NAXOS INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

(027993.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

IFIEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.866.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

IFIEB S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027996.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

ITFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

ITFI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027999.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

LENS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 99.938.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit mars.
Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664,

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063, lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 18 mars 2004, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de LENS S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services, la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique du président du conseil d'administration.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., prédite, quatre-vingts actions	80
2) La société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, prédite, vingt actions.	20

Total: cent actions	100
-------------------------------	-----

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, numéro 85.664.

2) La CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, ayant son siège social à Londres W1X 8HL, 2, Lansdowne Row # 233, Berkley Square, inscrite au Companies House à Cardiff le 13 juillet 1999 sous le numéro 3806063.

3) La société FIDUFRANCE GIBRALTAR Ltd, avec siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, 26, Main Street, inscrite au Registered Office of Gibraltar, sous le numéro 82615.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée Président du conseil d'administration.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Est nommée commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2009.

2) Le siège de la société est établi à L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, vol. 20CS, fol. 54, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2004.

J.-P. Hencks.

(028199.3/216/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

UNIBANCO, UNIÃO DE BANCOS BRASILEIROS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.703.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNIBANCO UNIÃO DE BANCOS BRASILEIROS (LUXEMBOURG) S.A.,

I. nomme aux fonctions de Délégués à la gestion journalière et fixe la fin de leur mandat à la date de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2004

1. Monsieur Thomas John Decoene, Director, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

2. Madame Ana Ferreira Mendes, Director, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

3. Monsieur Keong Kong, Deputy General Manager, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027927.3/267/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

SOUTH WESTERN ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.889.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2004.

Signature.

(027971.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

SOFOREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.575.

—
Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

SOFOREST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027980.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**ELCO S.A., Société Anonyme,
(anc. S.à r.l.).**

Siège social: L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 19.160.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme FELCO S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;

2.- La société anonyme ELCO SERVITEC S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin.

Lesquelles comparantes sont ici représentées par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur représentant susnommé, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée ELCO, ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, R. C. Luxembourg section B numéro 19.160, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 1982, publié au Mémorial C numéro 43 du 3 mars 1982, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire Marc Elter:

- en date du 17 juillet 1984, publié au Mémorial C numéro 242 du 11 septembre 1984;

- en date du 29 avril 1986, publié au Mémorial C numéro 204 du 18 juillet 1986;

- en date du 9 février 1988, publié au Mémorial C numéro 130 du 17 mai 1988;

et suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 596 du 15 décembre 1993;

- et en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 851 du 5 juin 2002.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de ladite société à responsabilité limitée ELCO et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à la suite de la cession d'une (1) part sociale de la société, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code civil, par la société anonyme FELCO S.A. à ELCO SERVITEC S.A., l'article cinq des statuts se trouve modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR), divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune, qui sont détenues par:

1.- La société anonyme FELCO S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, cinq cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	599
--	-----

2.- La société anonyme ELCO SERVITEC S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin, une part sociale	1
--	---

Total: six cents parts sociales	600
---------------------------------------	-----

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société existante en société anonyme, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004, d'échanger les six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune contre six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée ELCO en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur d'entreprises INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, daté du 20 février 2004, dont les conclusions sont établies comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de la société en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des actions créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement il est formé une société anonyme qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la fabrication, le commerce et la maintenance de machines et d'appareils de toutes sortes, ainsi que l'exécution d'entreprises de tous genres, l'élaboration d'études et d'expertises de toute nature, pour son compte ou pour compte de tiers, et généralement toutes opérations et activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement, y compris la prise de participation. La société est autorisée à créer des succursales au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son

activité nécessitera ou non ce développement. Elle pourra en outre faire toutes opérations mobilières et immobilières susceptibles de développer cette activité.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ELCO S.A.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par six mille (6.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Pour le cas où un actionnaire entend céder ses actions, il devra préalablement et par lettre recommandée faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunérations convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès ou d'incapacité d'un actionnaire, la société ne sera pas dissoute. Toutefois les actions ne peuvent être transmises pour cause de mort que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts des héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou tout autre moyen traçable est permis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex, télécopie ou tout autre moyen traçable.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix celle du président est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale ou statuée directement par l'assemblée générale.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin, à dix-sept heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier mardi ouvrable précédent.

Art. 13. Les convocations pour les assemblée générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions au porteur doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la première assemblée générale annuelle sera tenue en 2005.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants de la société pour l'exercice de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer:

a) Monsieur Frank Beck, administrateur de société, né le 8 mars 1959 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;

b) Monsieur Gust Elsen, administrateur de société, né le 19 octobre 1950 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;

c) Monsieur Lutwin Glaesener, administrateur de société, né le 7 novembre 1964 à D-Saarburg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;

d) Monsieur Marc Picard, administrateur de société, né le 21 mars 1952 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;

e) Monsieur Armand Zigrand, administrateur de société, né le 10 décembre 1946 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-2339 Luxembourg, 7, rue Christophe Plantin;

comme administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., R. C. Luxembourg section B numéro 29.501, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Armand Zigrand, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison du présent acte sont évalués à la somme de mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2004, vol. 526, fol. 25, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mars 2004.

J. Seckler.

(027376.3/231/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2004.

IGEFI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.

R. C. Luxembourg B 52.571.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Signature.

(027969.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

DE LAGE LANDEN LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1930 Zaventem, Ikaroslaan 10.
 Succursale à Luxembourg: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
 R. C. Luxembourg B 94.416.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING, société de droit belge, ayant son siège social en Belgique, à 1930 Zaventem, Ikaroslaan 10, déclare conformément à l'article 160-2, a, b, c, d et e de la loi sur les sociétés luxembourgeoises que sa nouvelle succursale est établie à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon 287-289, que les activités de la dernière consistent dans le leasing opérationnel, - à l'exception du leasing financier -, la vente, l'achat, la location de véhicules et de moyens de production de toute sorte comme des camions, du matériel roulant, des machines, des outils, des appareils, des instruments, tant de biens mobiliers qu'immobiliers.

La S.A. DE LAGE LANDEN LEASING est inscrite sous le nouveau numéro d'entreprise belge: 0440626953.

La succursale portera le même nom et aura la même forme.

Conformément aux articles 17 et 18 des statuts coordonnés (mention au Moniteur Belge du 29 septembre 2003), le conseil d'administration de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING, qui est également compétent pour la succursale au Grand-Duché de Luxembourg, est valablement représenté vis-à-vis des tiers et en justice par l'administrateur-délégué, celui-ci disposant du pouvoir de signature, tant au nom de la S.A. DE LAGE LANDEN LEASING établie en Belgique qu'au nom de sa succursale établie au Grand-Duché de Luxembourg située à L-1150 Luxembourg, Route d'Arlon 287-289, inscrite au numéro B 94.416 L030039834.4

L'administrateur-délégué est actuellement Monsieur Yves Seynaeve, né le 17 février 1962 à Furnes (Belgique) et domicilié à 3210 Lubbeek (Belgique), Boskant 6/A, nommé par le conseil d'administration en date du 29 août 2003 (publication au Moniteur Belge du 29 septembre 2003).

Fait à Zaventem (Belgique), le 5 mars 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Y. Seynaeve

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028373.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**MBE EVENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXTIME S.A.).**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.
 R. C. Luxembourg B 71.483.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXTIME S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 19, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 2 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 864 du 18 novembre 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 71.483.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Van Der Kolk-Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Geers, employé privé, demeurant à Steinsel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en MBE EVENTS S.A. et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

2. Transfert du siège social au 15, avenue Guillaume, à L-1651 Luxembourg, et modification subséquente de la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

3. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'organisation de voyages et d'événements en général.

Elle a également pour objet la location ainsi que l'achat et la vente d'immeubles, de même que l'import-export.
La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

4. Modification des deux premiers alinéas de l'article trois des statuts.

5. Démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en MBE EVENTS S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 1^{er} alinéa.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MBE EVENTS S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume, et de modifier, par conséquent, la première phrase du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa, 1^{ère} phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet l'organisation de voyages et d'événements en général.

Elle a également pour objet la location ainsi que l'achat et la vente d'immeubles, de même que l'import-export.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article trois des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent trente-cinq euros (EUR 31.235,-), représenté par mille huit (1.008) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Art. 3. 2^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est fixé à trois cent neuf mille huit cent soixante-six virgule quatre-vingt-onze euros (EUR 309.866,91), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, à savoir la société à responsabilité limitée ELPERS & CO RÉVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, et de lui donner décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT RÉVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, lequel terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Van Der Kolk-Amrein, M. Geers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 94, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

E. Schlessler.

(027616.3/227/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

**MBE EVENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. LUXTIME S.A.)**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 71.483.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

E. Schlessler.

(027617.3/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

INTERMAIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 99.884.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- BFM CO LIMITED, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, représentée par son gérant, Monsieur Vincent Galle, responsable commercial, demeurant à B-1410 Waterloo, 49, rue Obecq,

2.- Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le développement, la mise en page, la publication et la diffusion de documents publicitaires, la manutention et l'échantillonnage d'objets et de supports publicitaires, la mise sous pli et l'envoi de documents publicitaires et financiers, le travail de photocopies, ainsi que la distribution d'envois publicitaires et financiers tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra faire partout dans le monde toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou non à son objet.

La société pourra prendre par toutes voies des participations dans des entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire, complémentaire ou différent.

Art. 3. La société prend la dénomination de INTERMAIL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- BFM CO LIMITED, société à responsabilité limitée, avec siège social à:
L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales 99

2.- Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à:
L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, une part sociale 1

Total: cent parts sociales 100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent Galle, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Galle, E. Parise, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 95, case 3.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

E. Schlessner.

(027633.3/227/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

KITWE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 17.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2004

Le 2 février 2004, les actionnaires de la société anonyme KITWE S.A., se sont réunis en une Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

Après délibérations, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La démission de la société QUERCUS INVEST NV, ayant son siège social à B-8300 Knokke-Heist, E. Verheyestraat 1/W1, de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

2. Pleine et entière décharge lui est donnée pour son mandat d'administrateur.

3. La démission de la société NEW CASTEL NV, ayant son siège social à B-8300 Knokke-Heist, E. Verheyestraat 1/41, de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

4. Pleine et entière décharge lui est donnée pour son mandat d'administrateur.

5. La démission de la société DIA BVBA, ayant son siège social à B-8300 Knokke-Heist, Leliedreef 17, de son mandat d'administrateur de la société est acceptée.

6. Pleine et entière décharge lui est donnée pour son mandat d'administrateur.

7. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer les nouveaux membres du conseil d'administration comme suit et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010:

- Monsieur Stefaan De Block, demeurant à B-9310 Aalst, Baardegedorp 13,

- Madame Marleen Van Driessche, demeurant à B-9310 Aalst, Baardegedorp 13,

- Monsieur Philemon De Block, demeurant à B-9310 Aalst, Baardegedorp 13.

8. Monsieur Stefaan De Block est nommé administrateur-délégué de la société.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, réf. LSO-AO03988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028387.3/503/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

BFM CO LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 99.883.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- Monsieur Vincent Galle, responsable commercial, demeurant à B-1410 Waterloo, 49, rue Obecq,

2.- Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de BFM CO LIMITED, société à responsabilité limitée.**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Vincent Galle, responsable commercial, demeurant à:

B-1410 Waterloo, 49, rue Obecq, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales 99

2.- Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à:

L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, une part sociale 1

Total: cent parts sociales 100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent Galle, prénomné.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Galle, E. Parise, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 94, case 8.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

E. Schlessner.

(027632.3/227/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

MBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 94.919.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessner, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MBE S.A., avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 905 du 4 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 94.919.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Van Der Kolk-Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Geers, employé privé, demeurant à Steinsel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 15, avenue Guillaume, à L-1651 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Van Der Kolk-Amrein, M. Geers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 94, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

E. Schlessler.

(027609.3/227/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

MBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 94.919.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

E. Schlessler.

(027610.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

INDEX LUXEMBOURG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 91.740.

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding INDEX LUXEMBOURG S.A. HOLDING, avec siège social à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 295 du 19 mars 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 91.740.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Madame Murielle Van Der Kolk-Amrein, employée privée, demeurant à D-Klausen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Geers, employé privé, demeurant à Steinsel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Transfert du siège social au 15, avenue Guillaume, à L-1651 Luxembourg, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume, avec effet rétroactif au 1^{er} mars 2004, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Voet, M. Van Der Kolk-Amrein, M. Geers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 94, case 9.– Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

E. Schlessler.

(027607.3/227/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

INDEX LUXEMBOURG S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 91.740.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

E. Schlessler.

(027608.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

MGP TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.441.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société

Le mandat des gérants:

1. M. Jyrki Hallikainen, né le 6 juin à Kemi (Finlande), résidant à B-1410 Waterloo, 57, avenue des Chasseurs;

2. M. Teijo Postila, né le 19 septembre 1959 à Rovaniemi (Finlande), résidant professionnellement à FIN-90230 Oulu, Kasarmintie 28 H 25;

est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au registre de commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05668. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027939.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

JURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 85.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

JURA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027982.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.689.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00439, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

LONG ISLAND INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027985.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

CEBTFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 53.292.

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CEBTFIN HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 décembre 1995, publié au Mémorial C n° 97 du 24 février 1996 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial C n° 256 du 11 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en science économiques, demeurant à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne Francini, employée privée, demeurant à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-2450, Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent mille Euros (1.200.000,- EUR) à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles de type «A» et cent (100) actions nouvelles de type «B», d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération des actions nouvelles de type «A» et de type «B», et présentation du rapport du conseil d'administration justifiant la limitation respectivement la suppression du droit préférentiel de souscription et la souscription des actions nouvelles.

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

3) Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre et le type d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions de la société de tous les types sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux présentes aux actionnaires, qui en ont pris connaissance, ce qui est expressément reconnu par les actionnaires présents ou représentés.

IV) L'assemblée, après avoir reconnu l'exactitude de ce qui précède, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de procéder à une augmentation du capital social à concurrence de trois cent mille Euros (300.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million deux cent mille Euros (1.200.000,- EUR) à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cents (200) actions nouvelles de type «A» et cent (100) actions nouvelles de type «B» d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à libérer par versement en espèces.

Souscription et libération

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration dressé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés justifiant la limitation respectivement la suppression du droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires en ce qui concerne les actions nouvelles à libérer en espèces et qui reste annexé aux présentes.

En conséquence, elle décide d'admettre la souscription de ces nouvelles actions de type «A» par l'actionnaire CEBATOGA et des nouvelles actions de type «B» par l'actionnaire INTERMERCANA A.G., tout en constatant la renonciation expresse et individuelle de l'actionnaire non-souscripteur à son droit préférentiel de souscription quant aux actions à émettre et la renonciation des actionnaires souscripteurs à leur droit préférentiel quant aux actions non souscrites par eux.

Est ensuite intervenu Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, agissant:

1) au nom et pour le compte du souscripteur la société CEBATOGA S.A., ayant son siège social à Panama.

en vertu d'une procuration générale, établie en date du 31 mars 1997, et laquelle est restée annexée à l'acte numéro 783/2002 du 12 décembre 2002,

et a déclaré souscrire les deux cents (200) actions nouvelles de type «A» au nom de sa mandante et les libérer par un versement en espèces,

2) au nom et pour compte du souscripteur la société INTERMERCANA A.G., avec siège social à FL-9490 Vaduz,

en vertu d'une procuration lui donnée à Vaduz, le 11 mars 2004, laquelle restera annexée au présent acte,

et a déclaré souscrire les cent (100) actions nouvelles de type «B» au nom de sa mandante et les libérer par un versement en espèces.

En conséquence la somme supplémentaire de trois cent mille Euros (300.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société ce dont la preuve a été rapportée au notaire qui le constate sur base d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui vient d'être prise, l'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa 1 des statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille Euros (1.500.000,- EUR) divisé en neuf cent cinquante-cinq (955) actions de type «A» et de cinq cent quarante-cinq (545) actions de type «B», d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.»

Coût

Le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à 5.000,- Euros.

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le vu de signer.

Signé: C. Faber, A. Francini, E. Antona, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 66, case 10. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

J.-P. Hencks.

(028232.3/216/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

CEBTFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 53.292.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(028234.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

SMOGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 83.831.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 mars 2004*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Polo Eugenio, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Monsieur Ferroli Dante sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. COMINDUS S.A. est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

SMOGON S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028386.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

LOCABOAT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 42.500.

Le bilan abrégé au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2004, réf. LSO-AO06659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Signatures

Administrateurs

(028379.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

**LUXAIR FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LUXAIR FINANCE S.A.H.).**

Siège social: L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.764.

L'an deux mille quatre, le trois mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXAIR FINANCE S.A.H., ayant son siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, (R. C. Luxembourg section B numéro 14.764), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1977, publié au Mémorial C numéro 65 du 23 mars 1977,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden, alors de résidence à Mersch, en date du 25 octobre 1977, publié au Mémorial C numéro 262 du 14 novembre 1977,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale tenue en date du 3 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 570 du 28 juillet 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Walesch, Executive Vice-President, demeurant à Senningen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Tom Lentz, Vice-President Accounting, demeurant à Helmsange.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie Lazzari, employée, demeurant à Syren.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 1.850.000,- EUR pour le ramener de son montant actuel de 2.000.000,- EUR à 150.000,- EUR, par remboursement d'un montant de 1.850.000,- EUR aux actionnaires, par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions.

3.- Réduction de la réserve légale à 15.000,- EUR et versement de la somme de 185.000,- EUR aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

4.- Remplacement des 80.000 actions sans désignation de valeur nominale par 6.000 actions d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

5.- Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

6.- Révocation de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et décharge pour l'exécution de leur mandat.

7.- Modification de la dénomination de la société en LUXAIR FINANCE, S.à r.l.

8.- Changement de la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et refonte complète des statuts.

9.- Nomination d'un ou plusieurs gérants et détermination des pouvoirs.

10.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des quatre-vingt mille (80.000) actions représentant le capital social de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), par la réduction du pair comptable des quatre-vingt mille (80.000) actions représentatives du capital social.

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant d'un million huit cent cinquante mille euros (1.850.000,- EUR) aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe compétent pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale à quinze mille euros (15.000,- EUR) et de verser la somme de cent quatre-vingt-cinq mille euros (185.000,- EUR) aux anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les quatre-vingt mille (80.000) actions sans désignation de valeur nominale par six mille (6.000) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en LUXAIR FINANCE, S.à r.l.

Huitième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en «société à responsabilité limitée» et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés à responsabilité limitée et de les arrêter comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LUXAIR FINANCE, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, (R. C. Luxembourg section B numéro 4.109).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants sont autorisés à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Dixième résolution

L'assemblée nomme la société anonyme LUXAIR, SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE NAVIGATION AERIENNE S.A., avec siège social à L-2987 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg, (R. C. Luxembourg section B numéro 4.109), comme gérant, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Walesch, T. Lentz, N. Lazzari, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 2004, vol. 526, fol. 85, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 mai 2004.

J. Seckler.

(037463.3/231/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2004.

SO.PA.F. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.942.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 mars 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant également à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

- M. Giovanni Jody Vender, demeurant en Italie, président et administrateur-délégué.
- M. Giuseppe Daveri, demeurant en Italie, vice-président.
- M. Pietro Santicoli, demeurant en Suisse, administrateur.
- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux Comptes

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027923.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

BARLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.300.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, réf. LSO-AP00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2004.

Signature.

(027963.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

DIAJEWEL S.A., Société Anonyme.**Share capital: USD 3,500,000.**Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.368.

In the year two thousand and four, on the fifth day of May.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of DIAJEWEL S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituted by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on May 12, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 758 of October 16, 2000 (the Company).

The Meeting was opened by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Stéphanie Alexandrino, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Catherine Graff, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

(1) Withdrawal of the merger procedure between DIAJEWEL FINANCE S.A. and the Company.

(2) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the shareholders, the proxyholder of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that out of three thousand five hundred (3,500) shares, representing the entire subscribed share capital of the Company, all shares in issue are present or represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The Meeting decides not to proceed with and to withdraw the merger procedure initiated pursuant to the filing of a merger proposal dated March 18, 2004 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 372 of April 6, 2004 between DIAJEWEL FINANCE S.A., a Luxembourg société anonyme, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, and the Company.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme DIAJEWEL S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 12 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 758 du 16 octobre 2000 (la Société).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Vivian Walry, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Stéphanie Alexandrino, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Graff, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter que:

I. La présente Assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

(1) Annulation de la procédure de fusion initiée entre DIAJEWEL FINANCE S.A. et la Société.

(2) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Trois mille cinq cents (3.500) actions apparaissent sur ladite liste de présence, l'intégralité du capital social est par conséquent présent ou représenté et la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide d'annuler la procédure de fusion initiée par le dépôt d'un projet de fusion daté du 18 mars 2004 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 372 du 6 avril 2004 entre DIAJEWEL FINANCE S.A., une société anonyme avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, et la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ EUR 800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, S. Alexandrino, C. Graff, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 mai 2004, vol. 427, fol. 65, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2004.

H. Hellinckx.

(039288.2/242/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

EURONAV LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 51.212.

In the year two thousand and four, on the twelfth of May.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of EURONAV LUXEMBOURG S.A., a société anonyme having its registered office in L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, registered in the trade register of Luxembourg under number B 51.212, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 10th 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 411 of August 28th 1995. The articles of incorporation of the Corporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 18th 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 711 of September 1st 2001.

The meeting was opened at 10.00 p.m with Mr Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, residing in Beeldensweg, 63, B-2160 Wommelgem, in the chair,

who appointed as secretary Ms Marina Muller, employée privée, residing in Athus.

The meeting elected as scrutineer Ms Sandra Schenk, employée privée, residing in Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease of the corporate capital by USD 40,000,000.- by repayment of such amount to the shareholders and cancellation of 3,091,190 shares with no par value.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of Incorporation.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That all the shareholders being present or represented at the meeting, no convening notices were necessary, all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and that they have got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the corporate capital by an amount of forty million US Dollars (USD 40,000,000.-) to bring it from its present amount of one hundred and ninety million US Dollars (USD 190,000,000.-) to one hundred and fifty million US Dollars (150,000,000.-) by the cancellation of three million ninety-one thousand one hundred and ninety (3,091,190) shares held by CMB S.A. and repayment of such amount to this shareholder.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will have the following wording:

«The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and fifty million US Dollars (USD 150,000,000.-) represented by eleven million five hundred and eighty-five thousand two hundred and eighty-one (11,585,281) shares with no par value, having each a vote at the General Meeting of shareholders.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation by the notary to the appearers, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douze mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURONAV LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.212, constituée suivant acte reçu par la notaire soussigné en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 411 du 28 août 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil, numéro 711 du 1^{er} septembre 2001.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Ludo Beersmans, licencié en sciences économiques, demeurant à Beeldekenweg, 63, B-2160 Wommelgem,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à concurrence de quarante millions de dollars américains (USD 40.000.000,-) par remboursement aux actionnaires de pareil montant et annulation de trois millions quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix (3.091.190) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que toutes les actions étant présentes ou représentées à la présente assemblée, celle-ci a pu se réunir sans convocations préalables, tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quarante millions de dollars américains (USD 40.000.000,-) pour le ramener de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix millions de dollars américains (USD 190.000.000,-) à cent cinquante millions de dollars américains (USD 150.000.000,-) par l'annulation de trois millions quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-dix (3.091.190) actions appartenant à CMB S.A. et le remboursement d'une telle somme à cet actionnaire.

Deuxième résolution

En conséquence la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent cinquante millions de dollars américains (USD 150.000.000,-) représenté par onze millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-une (11.585.281) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux Assemblées Générales des actionnaires.»

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Beersmans, S. Schenk, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2004, vol. 21CS, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

F. Baden.

(039366.3/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2004.

DIERICKX, LEYS, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.067.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2004.

Pour la société

Signature

(038175.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

DIERICKX, LEYS, LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 55.067.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège de la société en date du 13 avril 2004 à 15.00 heures*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'approuver le résultat de l'exercice de 268.229,79 EUR, de créer une réserve spéciale de 31.025 EUR (article 174bis LIR) et de reporter à nouveau 237.204,79 EUR;
- de donner décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'année comptable prenant fin au 31 décembre 2003;
- de renouveler les mandats des Administrateurs Messieurs Wilfried Dierickx et Laurent Gomez, et Madame Monique Leys pour l'exercice comptable prenant fin au 31 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2004, réf. LSO-AQ02858. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038236.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2004.

FLOBANA CO LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 99.886.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- BFM CO LIMITED, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, représentée par son gérant, Monsieur Vincent Galle, responsable commercial, demeurant à B-1410 Waterloo, 49, rue Obecq.
- 2.- Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore,
Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait acquérir.

Elle peut faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 3. La société prend la dénomination de FLOBONA CO LIMITED, société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- BFM CO LIMITED, société à responsabilité limitée, avec siège social à: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Eugène Parise, juriste, demeurant à: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Vincent Galle, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Galle, E. Parise, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 95, case 2.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

E. Schlessner.

(027634.3/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2004.

STRATOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.394,68 EUR.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 10-16, Place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.942.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 avril 2004

Le 5 avril 2004 à 11.00 heures, sur convocation régulière de son Gérant, les associés de la S.à r.l. STRATOS domiciliée à Luxembourg, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour débattre sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- Changement du siège social
- Point sur la situation juridique et financière de la société.

Est présent:

Monsieur Claude Truchi détenant 499 parts sociales.

Absent non représenté, non excusé:

BUSINESS CENTER, S.à r.l. détenant 1 part sociale.

L'associé présent représentant la majorité du capital social (99,8 %), l'Assemblée se déclare valablement constituée et capable de statuer sur l'ensemble des points fixés à l'ordre du jour.

Monsieur Claude Truchi, Gérant, préside l'Assemblée et procède à la constitution du bureau.

Il désigne comme secrétaire Mademoiselle Stéphanie Bernard et comme scrutateur Madame Dominique Truchi.

Monsieur le Président prend la parole et expose les éléments inscrits à l'ordre du jour; après un bref échange d'idées, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Première résolution

L'Assemblée Générale marque son accord pour le transfert du siège social de la société du 41, Avenue de la Gare à Luxembourg au 10-16, Place de la Gare à L-1616 Luxembourg.

Deuxième et dernière résolution

L'Assemblée Générale marque son accord pour l'élargissement de l'objet social à savoir:

- Exposition et vente d'oeuvres d'art et de leurs dérivés.
- Organisation d'évènements.
- Réalisation, exploitation et vente de systèmes liés au commerce à distance (www).

Elle propose également la transformation du capital en euros.

Ces points feront l'objet d'un acte notarié passé devant Maître Gérard Lecuit, Notaire à Hesperange et de l'adaptation formelle des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.30 heures.

Fait à Luxembourg, le 5 avril 2004.

C. Truchi / D. Truchi / S. Bernard

Associé / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00963. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028005.3/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2004.

SOCIETE MARIA-RHEINSHEIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 306.

Les actionnaires de la SOCIETE MARIA-RHEINSHEIM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

laquelle se tiendra à Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse, Bloc G, salle 2 du rez-de-chaussée le lundi 7 juin 2004 à 19.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nomination statutaire
5. Divers.

Luxembourg, le 4 mai 2004.

Georges Pierret

Président du Conseil d'Administration

I (02394/000/20)

DAVIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 58.714.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2004* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

I (02264/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.402.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2004* à 10.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02355/520/15)

Le Conseil d'Administration.

SCAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 15.849.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 2004* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture à la liquidation
4. Indication de l'endroit où les livres et documents de la société ont été déposés et vont être conservés pour une durée de cinq ans.

I (02485/795/15)

Le Liquidateur.

TERRACOTA INTERNATIONAL TRADE & FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.526.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi *14 juillet 2004* à 10.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 12 mai 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (02715/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

25566

ANGEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 46.374.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2004 à 14.30 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02356/520/16)

Le Conseil d'Administration.

QUEENSDALE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 54.433.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 juin 2004 à 17.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02521/520/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 95.723.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 14 juin 2004 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02592/755/18)

Le Conseil d'Administration.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 11 juin 2004 à 9.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02593/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE D'OCTOBRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.865.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 11 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02650/755/17)

Le Conseil d'Administration.

CIE GENERALE DE STRATEGIES ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.747.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (02802/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

FININSTEEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.253.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 15 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02702/755/17)

Le Conseil d'Administration.

25568

ELECTROFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 21.449.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *11 juin 2004* à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (02594/000/20)

Le Conseil d'Administration.

COPOLS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 82.236.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juin 2004* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
6. Nomination d'un nouvel Administrateur.
7. Divers.

I (02595/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.516.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 3, 2004* at 2.30 p.m. at the registered office with the following:

Agenda:

- To receive and adopt the Management Reports of the Directors,
- To receive and adopt the Reports of the Auditor,
- To receive and adopt the annual accounts and appropriation of results for the financial year ended on December 31, 2003,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2003,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares five clear days prior to the date of the meeting at the Registered Office.

II (02513/755/20)

The Board of Directors.

CODAVY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 88.220.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 10 juin 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

I (02596/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

SMALL CAP INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 78.326.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le 10 juin 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02651/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ITEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.383.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme ITEMA S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le mardi 1^{er} juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02767/750/15)

Le Conseil d'Administration.

ULRIKA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 79.219.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui se tiendra le vendredi 11 juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02677/755/19)

Le Conseil d'Administration.

COSAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.588.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02742/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FIDULOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.397.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 16 juin 2004 à 17.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02743/755/17)

Le Conseil d'Administration.

PARFUMS & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.260.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2004 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (02417/696/15)

Le Conseil d'Administration.

25571

VANEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 24 juin 2004 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée générale ordinaire du 3 mai 2004 n'a pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2004 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

I (02768/000/17)

Le Conseil d'Administration.

EUFICO, EUROPEAN FINANCIAL COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.412.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 1^{er} juin 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02545/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le mercredi 9 juin 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02047/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

**EURO-CANADIAN COMPANY FOR TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 28.681.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02529/696/18)

Le Conseil d'Administration.

SEO, SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 5.901.

Nous avons l'honneur d'informer les propriétaires de nos actions au porteur que pour l'exercice 2003, le dividende sera payé à partir du 18 mai 2004.

Le dividende sur les actions au porteur s'élève, après déduction de l'impôt luxembourgeois de 20% sur les revenus des capitaux, à

- 6,96 euros net sur les actions entières d'une valeur nominale de 124,25 euros (actions numéros 90.001 à 100.000)
- 1,392 euros net sur les coupures de cinquième d'action d'une valeur de 24,85 euros (numéro 100.001 à 115.000).

Le dividende est payable, contre présentation du coupon n° 46 des actions, aux guichets des établissements suivants:

- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., Luxembourg,
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg,

et à leurs succursales et agences.

Luxembourg, le 14 mai 2004.

Pour le Conseil d'Administration

J.-P. Hoffmann

Président

II (02460/000/21)

BONNEAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.039.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02064/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PARECO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 92.286.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02416/696/14)

Le Conseil d'Administration.

25573

TELSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02443/817/18)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 47.206.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juin 2004* à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02442/817/18)

Le Conseil d'Administration.

ARIACO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.727.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *7 juin 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 6 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02052/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SAINT AUBIN DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 74.823.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02441/817/17)

Le Conseil d'Administration.

LAMBIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02440/817/17)

Le Conseil d'Administration.

POSAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.954.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *2 juin 2004* à 16.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Délibération et décision sur la continuité éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02439/755/20)

Le Conseil d'Administration.

REUMERT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.631.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on *June 1st, 2004* at 16.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II (02296/534/14)

The Board of Directors.

GAY TIME LTD, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02444/817/18)

Le Conseil d'Administration.

INVEST-INDIA S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.128.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *June 7, 2004* at 2.00 p.m. at the registered office with the following agenda:

Agenda:

Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The Annual General Meeting of April 5, 2004 could not deliberate in due form on this item of the agenda as the quorum required by law was not attained.

II (02053/795/14)

The Board of Directors.

MDNS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 75.626.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (02415/696/18)

Le Conseil d'Administration.

ROFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 33.638.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02445/817/18)

Le Conseil d'Administration.

EXPERTISE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 78.989.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (02414/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BLUEDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R. C. Luxembourg B 56.463.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 9.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
6. Fixation d'un nouveau domicile
7. Divers

II (02413/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BRAUNER & RICHARDS HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 19.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 11.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Présentation du rapport du liquidateur.
3. Désignation du commissaire à la liquidation.
4. Fixation de la date pour la tenue de l'Assemblée Générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation.

II (02410/795/15)

Le Liquidateur.

PAS-YVES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 18.032.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Acceptation de la démission du Commissaire aux Comptes et nomination de son remplaçant.
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
7. Divers.

II (02412/696/18)

Le Conseil d'Administration.

STEEL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.261.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi *2 juin 2004* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02405/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CEMO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 22.311.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02342/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RESULTATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.710.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02341/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

SEQUOIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.529.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (02340/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

UNIVERSAL INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.025.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNIVERSAL INVEST à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *2 juin 2004* à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (02339/755/21)

Le Conseil d'Administration.

THACHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.779.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02294/534/14)

Le Conseil d'Administration.

SOGIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 11.00 heures au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers.

II (02292/534/14)

Le Conseil d'Administration.

FIBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 91.556.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *2 juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02268/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EVES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02266/534/15)

Le Conseil d'Administration.

CATAMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.905.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers.

II (02261/534/15)

Le Conseil d'Administration.

HERMINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 6.611.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 2 juin 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02238/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

ALTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 32.957.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2004 à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (02168/520/15)

Le Conseil d'Administration.

PRIME INVEST I, Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.202.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on June 9, 2004 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

«Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.»

The statutory general meeting held on April 14, 2004 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on June 9, 2004, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

II (02145/534/15)

The board of directors.

PRISPA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 31.196.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02107/795/14)

Le Conseil d'Administration.

25581

AUGURI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.857.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 1st, 2004* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Miscellaneous.

II (02106/795/14)

The Board of Directors.

BLUESTONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 59.109.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *2 juin 2004* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02065/795/14)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN FASHION GROUP S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 32.930.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *9. Juni 2004* um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

Beschlussfassung über die mögliche Auflösung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Gesellschaften.

Die Generalversammlung vom 9. April 2004 hatte keine Beschlussfähigkeit über diesen Punkt der Tagesordnung, da das vom Gesetz vorgeschriebene Quorum nicht erreicht war.

II (02057/795/14)

Der Verwaltungsrat.

NR PARTICIPATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *8 juin 2004* à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 8 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02056/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CANTONIA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.572.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 1^{er} juin 2004 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02165/000/18)

Le Conseil d'Administration.

CARLITT FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 37.297.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mardi 1^{er} juin 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (02109/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PROCIMBRIA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 1st, 2004 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002 and 2003.
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor.
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.
5. Miscellaneous.

II (02066/795/16)

The Board of Directors.

ROSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.812.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 1^{er} juin 2004 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02164/000/18)

Le Conseil d'Administration.

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 9.821.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} juin 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (02067/795/17)

Le Conseil d'Administration.

TRAVELING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *7 juin 2004* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02055/795/14)

Le Conseil d'Administration.

BROAD DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 88.224.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} juin 2004* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

II (02338/817/17)

Le Conseil d'Administration.

ARONA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 juin 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 avril 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (02054/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SEPARIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 83.270.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (02063/795/16)

Le Conseil d'Administration.

LOKRINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.433.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2003.
4. Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

II (02446/817/18)

Le Conseil d'Administration.
